

BGer 9C 853/2017 vom 26. März 2018

Bundesgericht, 2018-03-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_9C_853_2017

FR: TF 9C 853/2017 du 26 mars 2018

IT: TF 9C 853/2017 del 26 marzo 2018

Regeste

Prévoyance professionnelle (retrait du recours) | Prévoyance professionnelle

Erwägungen

E. 1

La cause est radiée du rôle par suite de retrait du recours.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais judiciaires.

E. 3

La présente ordonnance est communiquée aux parties, au Tribunal cantonal du canton de Vaud, Cour des assurances sociales, et à l'Office fédéral des assurances sociales. Lucerne, le 26 mars 2018 Au nom de la IIe Cour de droit social du Tribunal fédéral suisse La Juge unique : Moser-Szeless La Greffière : Perrenoud

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.